

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 26 juin 2025

Délibération n° 2025-106 – Commande publique - AOO 25002 – Installation d'abris vélos pour les gares de Bourron-Marlotte, Héricy, Vulaines-sur-Seine et Chartrettes – Autorisation de signature du marché / Lot n°1 – Voirie-génie civil et lot n°2 – Abris vélos

Membres en exercice	61
Membres présents	41
Membres ayant donné pouvoir	11
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	52
Abstentions (incluant refus de vote)	3
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25
Pour	49
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 juin 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Nathalie VINOT.

MM. Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO (à partir de la délibération n° 2025-092), Yann MOREAU, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Laure AVELINE à Mme Nathalie VINOT
Mme Francine BOLLET à M. Thibault FLINE
Mme Gwenaél CLER à Mme Isabelle BOLGERT
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD
M. Christophe BAGUET à Mme Sonia RISCO
M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY

M. Nicolas PIERRET à Mme Françoise BOURDREUX
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER
Mme Anne GHYSSENS
Mme Marie HOLVOET
Mme Lamia KORT
Mme Isabelle MARIE
Mme Audrey TAMBORINI
Mme Marie-Laure VASSEUR
M. Jean-Claude DELAUNE
M. Cédric THOMA
M. Olivier MAGRO (de la délibération n°2025-088 à n° 2025-091)

Secrétaire de Séance :

Michel CALMY

Références juridiques :

- **Code de la commande publique**
- **Délibération n°2024-083 du conseil communautaire du 28 mars 2024 portant approbation du Schéma Directeur Cyclable (SDC) du Pays de Fontainebleau pour la période 2024-2034**

Rapporteur : Mme Sonia RISCO

Dans le cadre de sa compétence « organisation des mobilités », la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) a élaboré et adopté son schéma directeur cyclable en 2024. Ce schéma s'engage pour le développement des mobilités cyclables, avec comme objectif la création d'un réseau cyclable continu, sécurisé et attractif à l'échelle du territoire. Son plan d'action prévoit notamment la création de places de stationnement en gare pour permettre l'intermodalité train-vélo. Il s'agit d'un enjeu prioritaire pour encourager la pratique du vélo au quotidien. En lien avec Île-de-France Mobilités (IDFM), la CAPF accompagne la mise en place progressive de parkings vélos sécurisés à proximité immédiate des gares, selon le schéma directeur du stationnement vélos en gares et stations (SDSV) d'IDFM. La construction de nouvelles places de stationnement vélo vise à développer la pratique cyclable. La création de parkings vélos sur les quatre gares de Chartrettes, Vulaines sur Seine, Héricy et Bourron-Marlotte permettra de développer la pratique cyclable sur le territoire.

Une procédure d'appel d'offres a donc été lancée le 28 mars 2025 et publiée au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur achatpublic.com. La date limite de remise des offres était fixée au 30 avril 2025 à 11H00.

Les caractéristiques de la procédure sont les suivantes :

- Le marché est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles R. 2161-1 à 5 du Code de la Commande Publique (CCP).
- Le marché est composé de deux lots (LOT 1 : voirie-génie civil et LOT 2 : abris vélos).
- Le marché est composé d'une tranche ferme (gares de Bourron-Marlotte, Vulaines et Chartrettes) et d'une tranche optionnelle (gare d'Héricy).
- Le marché prend la forme d'un marché ordinaire à prix forfaitaire au moment de la notification.
- Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de 20 mois.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250626-2025-106-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2025

9 candidats ont remis une offre dans les délais à savoir :

NOM DES CANDIDATS LOT N°1
COLAS France - route de Coulommiers – 77390 CHAUMES EN BRIE
SAS GAIA TRAVAUX PUBLICS – ZI de l'Eglantier – 23 rue des cerisiers – 91090 LISSES
STRADANOVA – 17 bis avenue Paul Séramy – 77870 VULAINES SUR SEINE
TRAVAUX PUBLICS DE SOISY – ZA du Chênet – 6 rue de la montagne de Maisse – 91490 MILLY LA FORET
VRD DE LA BRIE – 165 rue des trois tilleuls -77000 VAUX LE PENIL

NOM DES CANDIDATS LOT N°2
SAS ALTINNOVA – 1 rue des Noues – Parc des Plaines – 42160 BONSON
PANOCOLOR SAS – 4 rue Pablo Picasso – ZA Gomberville – 78114 MAGNY LES HAMEAUX
ROUSSEAU MAINTENANCE GRAND EST – 29 rue de Cracovie – 21850 SAINT APOLLINAIRE
SERI SAS – 21 rue du Sanital – 86100 CHATELLERAULT

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 03 juin 2025 à 10h30 pour attribuer le marché.

Au regard du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a désigné comme titulaires :

- La société STRADANOVA pour le LOT 1 : Voirie - Génie Civil, pour un montant de 69 470.00 € HT ou 83 364.00 € TTC.

Ce montant correspond au prix de la tranche ferme additionné au prix de la tranche optionnelle n° 1, si toutefois elle était affermie.

- La société PANOCOLOR pour le LOT 2 : Abris-vélos, pour un montant de 157 331.00 € HT ou 188 797.20 € TTC.

Ce montant correspond au prix de la tranche ferme additionné au prix de la tranche optionnelle n° 1, si toutefois elle était affermie.

Ainsi il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Autoriser M. le Président à signer le marché relatif à l'installation d'abris vélos pour les gares de Bourron Marlotte, Héricy, Vulaines-sur-Seine et Chartrettes LOT 1 avec la société STRADANOVA sis au 17 bis avenue Paul Seramy 77870 VULAINES SUR SEINE, pour un montant total de 69 470.00 € HT ou 83 364.00 € TTC.
- Autoriser M. le Président à signer le marché relatif à l'installation d'abris vélos pour les gares de Bourron Marlotte, Héricy, Vulaines-sur-Seine et Chartrettes LOT 2 avec la société PANOCOLOR SAS sise 4 rue Pablo Picasso ZA Gomberville 78114 MAGNY LES HAMEAUX pour un montant total de 157 331.00 € HT ou 188 797.20 € TTC.

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250626-2025-106-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Décision :

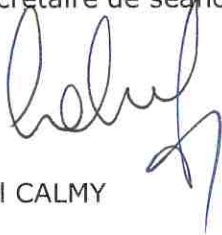
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité (3 abstentions : Mme Carole CHAVANCE, MM. Patrick GAUTHIER et Yann MOREAU) de :

- Autoriser M. le Président à signer le marché relatif à l'installation d'abris vélos pour les gares de Bourron Marlotte, Héricy, Vulaines-sur-Seine et Chartrettes LOT 1 avec la société STRADANOVA sis au 17 bis avenue Paul Seramy 77870 VULAINES SUR SEINE, pour un montant total de 69 470.00 € HT ou 83 364.00 € TTC.
- Autoriser M. le Président à signer le marché relatif à l'installation d'abris vélos pour les gares de Bourron Marlotte, Héricy, Vulaines-sur-Seine et Chartrettes LOT 2 avec la société PANOCOLOR SAS sise 4 rue Pablo Picasso ZA Gomberville 78114 MAGNY LES HAMEAUX pour un montant total de 157 331.00 € HT ou 188 797.20 € TTC.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Michel CALMY



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le

Date de mise en ligne le

Notification le

AR Préfecture 077-200072346-

03 JUL. 2025

03 JUL. 2025

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr